

Étendue de la Garantie

Sous réserve des limitations et des exclusions décrites ci-dessous, Tolko Industries Ltd. (« Tolko ») garantit au constructeur (le « constructeur ») que les panneaux de sous-couche Tolko ULAY Premium (« ULAY ») i) sont fabriqués en vue d'être utilisés comme sous-couche de plancher non structurale dans des immeubles résidentiels; et ii) que pendant une période de 50 ans, à la condition d'être entreposés, manutentionnés, installés et entretenus^[2] de façon appropriée dans les 180 jours de la date de leur achat (comme en fait foi la facture) :

- (i) resteront plats et uniformes afin de créer une surface lisse sous un revêtement de sol lorsqu'ils sont utilisés et appliqués conformément à toutes les consignes du fabricant de revêtement de sol et d'adhésif ;
- (ii) ne subiront pas de décollement des plis^[3] ;
- (iii) ne présenteront pas de problèmes de transpercement^[4] ou de décoloration^[5] lorsqu'ils sont utilisés sous un revêtement de sol en vinyle ; et
- (iv) ne subiront pas de percement causé par un vide dans l'âme.^[6]

Les panneaux de sous-couche ULAY ne doivent pas être installés dans des endroits où ils seront exposés directement aux intempéries ni dans des endroits humides. La présente garantie limitée de 50 ans : i) s'applique uniquement aux panneaux de sous-couche ULAY fabriqués après le 1^{er} janvier 2013 ; ii) remplace la « garantie limitée de 10 ans de Tolko sur la sous-couche de revêtement de sol en vinyle » et la « garantie limitée de 7 ans » de Riverside Forest Products, et ii) s'applique uniquement aux panneaux de sous-couche ULAY achetés et installés au Canada.

Recours Limité et Exclusif

Si la performance d'un panneau de sous-couche ULAY n'est pas conforme aux conditions de la présente garantie, Tolko offrira, à sa seule discrétion, l'un des recours exclusifs suivants pour les réclamations au titre de la présente garantie : i) Tolko réparera ou remplacera les panneaux défectueux ; ou ii) Tolko remboursera au constructeur, ou portera à son crédit, le prix d'achat des panneaux (comme en fait foi la facture initiale).

Quel que soit le recours qu'elle choisit d'offrir, Tolko peut également, à sa seule discrétion, décider de payer les frais, dans la mesure où ils sont raisonnables, de la réparation ou du remplacement d'un revêtement de sol en vinyle endommagé en raison de l'utilisation de panneaux de sous-couche ULAY défectueux. La responsabilité totale de Tolko est toutefois limitée au coût initial des panneaux de sous-couche ULAY et du revêtement de sol en vinyle.

Réclamation au Titre de la Garantie

Avant que Tolko n'accepte une réclamation au titre de la garantie : i) Tolko doit recevoir un avis écrit de la réclamation dans les trente (30) jours de la constatation de la défectuosité ; ii) un représentant de Tolko, ou un professionnel désigné par Tolko, doit avoir eu, dans la mesure du raisonnable, la possibilité d'inspecter les panneaux visés par la garantie avant que toute réparation, tout remplacement ou toute modification ne soient effectués ; et iii) tous les documents nécessaires doivent avoir été remis à Tolko dans les soixante (60) jours de la présentation initiale de la réclamation. Tolko doit recevoir, à sa demande, une preuve raisonnable d'utilisation du produit sous forme d'échantillon de panneau, de photo, de marque d'identification de grande taille ou de reçu daté. Un avis écrit doit être envoyé à Tolko par service de messagerie, par courriel ou par télécopieur à l'adresse indiquée ci-dessous.

Exclusions de la Garantie

La présente garantie ne s'applique qu'aux sous-couches constituées exclusivement de panneaux de sous-couche Tolko ULAY Premium installés correctement sur un sous-plancher structural entretenu de façon appropriée. La présente garantie ne s'applique pas : i) à la transparence des joints^[7] ; ii) à un percement causé par un vide dans l'âme^[6] ; iii) à des panneaux de sous-couche ULAY installés à l'extérieur ; ou iv) à des panneaux de sous-couche ULAY endommagés en raison notamment de problèmes de décollement des plis, de transpercement ou de décoloration (lorsqu'ils sont utilisés sous un revêtement de sol en vinyle), de gauchissement, de fendillement ou de fendage découlant de ce qui suit :

- (i) l'utilisation des panneaux de sous-couche ULAY d'une manière autre que celle qui est prévue ;
- (ii) le non-respect des codes du bâtiment, un travail de piètre qualité, la déformation ou la défaillance d'une fondation, un défaut de construction, un défaut de plomberie ou l'installation incorrecte d'un revêtement de sol en vinyle ;
- (iii) une utilisation abusive ou une manutention, un entreposage, un transport, une installation ou un entretien inadéquats ;
- (iv) des modifications à la structure après l'installation des panneaux de sous-couche ULAY ou de l'enlèvement du revêtement de sol original ;
- (v) un poids excessif sur la surface causant des indentations dans le revêtement de sol ou les panneaux ;
- (vi) l'absorption d'humidité causée par une inondation, de l'eau stagnante, des mouillages répétés ou d'autres types d'exposition à des environnements très humides ;
- (vii) une force majeure ou des conditions climatiques extrêmes, comme la pluie abondante, une inondation, une tornade, un ouragan, un tremblement de terre, la grêle ou une autre catastrophe naturelle semblable ;
- (viii) la présence d'éléments corrosifs, la moisissure, des termites ou d'autres organismes qui détruisent le bois ; ou
- (ix) des dommages causés par une personne autre que Tolko.

Exclusion d'Autres Garanties, Expresses ou Implicites

Mise à part la présente garantie, les panneaux de sous-couche ULAY sont vendus « tels quels » et « défauts compris ». La garantie et les recours décrits ci-dessus constituent les seuls recours et sont offerts à la place et à l'exclusion de toutes autres garanties, expresses ou implicites, dont, notamment, des garanties de valeur marchande ou d'adaptation à un usage particulier. Tolko n'assume aucune responsabilité à l'égard de dommages particuliers ou indirects ou de dommages-intérêts particuliers ou punitifs, y compris, notamment, la perte de profits ou de jouissance ou tout autre préjudice, quelle que soit la théorie servant de fondement à une demande en dommages-intérêts.

Autres Droits

La présente garantie confère des droits juridiques précis. Le constructeur et le propriétaire peuvent disposer d'autres droits, variant d'une province à l'autre ou d'un État à l'autre.

Lois Applicables et Reconnaissance de Compétence

La présente garantie est régie et doit être interprétée conformément aux lois de la province de la Colombie-Britannique et aux lois fédérales du Canada s'appliquant dans cette province. Tolko, le constructeur et le propriétaire reconnaissent la compétence des tribunaux de la Colombie-Britannique quant à tout différend pouvant survenir relativement à la présente garantie.

- [1] Des limitations et des exclusions s'appliquent. Consultez les détails de la garantie et les exclusions énoncées dans les présentes.
- [2] Si les panneaux sont installés de façon appropriée conformément aux plus restrictives des exigences suivantes en vigueur à la date à laquelle ils ont été installés : i) les exigences de Tolko ; ii) les exigences du fabricant du revêtement de sol en vinyle et de l'adhésif ; ou iii) les exigences de l'ingénieur ou de l'architecte responsable.
- [3] On entend par « décollement des plis » la séparation visible des plis. Ce terme n'englobe pas les caractéristiques naturelles du bois, comme les gerces, le feuilletage, le fendage ou l'interruption du fil.
- [4] On entend par « transpercement » la transmission d'une couleur non souhaitée émanant d'une substance chimique naturelle présente dans le bois de placage, des résines utilisées pour le collage des plis ou des enduits appliqués sur la surface par Tolko.
- [5] On entend par « décoloration » un changement involontaire de la couleur de surface d'un revêtement de sol en vinyle en raison d'une substance chimique naturelle présente dans le bois de placage, des résines utilisées pour le collage des plis ou des enduits appliqués sur la surface par Tolko. Ce terme n'englobe pas le blanchissement, le jaunissement ou d'autres décolorations causées par l'exposition aux rayons ultraviolets.
- [6] On entend par « percement causé par un vide dans l'âme » un percement du revêtement de sol en vinyle et de la couche supérieure de placage de surface en raison d'un vide dans le deuxième placage du contreplaque survenant dans des conditions normales d'utilisation.
- [7] On entend par « transparence des joints » l'apparition de lignes, de bosses ou d'empreintes dans le revêtement de sol en vinyle directement au-dessus de la jonction de deux panneaux de contreplaque ayant été posés incorrectement.

Pour obtenir de plus amples renseignements :

Tolko Industries Ltd.

3000 – 28th Street
Vernon, BC V1T 9W9
Canada

Téléphone : 250.549.4411 - Télécopieur : 250.550.2558

Courriel : plywood.sales@tolko.com



TOLKO

Pour en savoir plus sur les produits
Tolko, visitez notre site Web
www.tolko.com

Pour obtenir une surface lisse résistante à la perforation sous un revêtement de sol souple, ou pour réduire le soulèvement ou la fissuration des carreaux de céramique, démarrez votre projet avec le bon produit de sous-couche en contreplaqué Tolko.

Les panneaux de sous-couche Tolko ULAY Premium ont un placage de face extrêmement lisse grâce à un ponçage de précision. Un adhésif de qualité extérieure procure une grande stabilité au panneau. Les installateurs professionnels font confiance au panneau de sous-couche ULAY Premium de Tolko depuis des décennies. En raison de son placage interne de haute qualité, vous obtenez une surface résistante à la perforation. C'est le meilleur produit de sous-couche sur le marché aujourd'hui, et en plus, il est offert par une compagnie que vous connaissez bien et à qui vous faites confiance. Le produit de sous-couche Tolko ULAY Premium est doté d'une garantie limitée transférable de 50 ans contre le décollement des plis, la perforation, le transperçement et la décoloration du revêtement de sol.

Le guide de fixation imprimé au jet d'encre sur chaque panneau de sous-couche Tolko ULAY (Figure 1) permet de réduire le temps d'installation et d'augmenter la précision du travail. Pour obtenir un plancher fini de la plus haute qualité, consultez les instructions d'entreposage, de manutention et d'installation.

Entreposage et Manutention

Gardez les panneaux propres et secs avant et durant l'installation. De préférence, installez les panneaux de sous-couche juste avant la pose du revêtement de sol. L'utilisation de panneaux endommagés par une mauvaise manutention ou la circulation excessive sur les panneaux installés auront un effet sur la qualité du plancher fini.

Instructions d'Installation – REVÊTEMENT DE SOL SOUPLE

- 1) Laissez les panneaux de sous-couche ULAY Premium s'acclimater à l'humidité et à la température de la pièce où ils seront installés pendant au moins 48 heures. Empilez les panneaux en insérant des lattes entre chaque panneau pour permettre une circulation d'air suffisante.
- 2) Le sous-plancher doit être complètement sec, solide sur le plan structural et de niveau. Grattez les résidus et utilisez un aspirateur pour enlever les débris, la poussière ou tout corps étranger sur le sous-plancher. Les panneaux de sous-couche ULAY Premium ne sont pas conçus pour être installés sur du béton, sur un sous-plancher en planches ou sous le niveau du sol.
- 3) Il est recommandé de faire une lecture de l'humidité du sous-plancher et des panneaux de sous-couche ULAY Premium. Une différence dans le taux d'humidité supérieure à 5 % est susceptible de causer des problèmes dans la finition du plancher.
- 4) Dans le cas d'un projet de rénovation, le revêtement de sol souple existant doit être perforé à tous les 150 mm ou 200 mm (6 po ou 8 po) pour permettre l'évacuation de l'humidité. Pour obtenir de meilleurs résultats, insérez un clou dans le mandrin de votre perceuse. N'installez pas de panneaux de sous-couche ULAY Premium sur plus d'une couche de revêtement de sol souple.
- 5) Les vides sanitaires doivent avoir une ventilation adéquate et être dotés d'un pare-vapeur avec dégagement d'au moins 460 mm (18 po) du plancher du vide sanitaire.
- 6) Installez les panneaux de sous-couche ULAY Premium avec le fil de face orienté dans le même sens que le sous-plancher (perpendiculairement aux solives de plancher) en vous assurant que les joints des panneaux de la sous-couche²⁾ sont décalés d'au moins 200 mm (8 po) par rapport à ceux des panneaux de sous-plancher.
- 7) Les joints des panneaux de sous-couche ULAY Premium doivent être décalés d'au moins 300 mm (12 po). Quatre coins ne doivent jamais se rencontrer. Les panneaux doivent être légèrement abutés sans laisser d'espace entre les panneaux. Ne forcez pas les panneaux les uns contre les autres.
- 8) Laissez un espace de dilatation d'au moins 6 mm (1/4 po) entre les panneaux et les murs le long du périmètre de la pièce. Installez les rives des panneaux coupés sur le chantier le long du périmètre et les rives non coupées vers le centre de la pièce. Pour de meilleurs résultats, effectuez la coupe à partir de l'arrière des panneaux en utilisant une lame de scie circulaire de finition à dents multiples au carbure, et réglez la profondeur de coupe à une profondeur légèrement supérieure à l'épaisseur du panneau.
- 9) Lors de l'agrafage des panneaux ULAY Premium, assurez-vous qu'ils sont bien en contact avec le sous-plancher. Utilisez le guide de fixation imprimé au jet d'encre comme référence pour la fixation des panneaux. Commencez à enfoncer des agrafes à partir de la rive de référence en vous éloignant de façon progressive, tout en suivant le guide de fixation. Puis, enfoncez des agrafes à intervalles de 100 mm (4 po) sur la surface des panneaux et à 50 mm (2 po) le long des rives à 6 mm (1/4 po) du périmètre du plancher.
- 10) Fixez chaque panneau complètement avant d'installer le panneau suivant. **Évitez d'installer et de fixer tous les panneaux sur le plancher à la fois.**

Attaches suggérées : Agrafes à couronne étroite enduites de résine claire à pointe divergente. Pour une installation sur un sous-plancher de 15,5 mm (5/8 po), utilisez des agrafes de 6 mm x 22 mm (1/4 po x 7/8 po) comme les agrafes Shur-Fast/Duo-Fast 1828SP. Pour une installation sur un sous-plancher de 18,5 mm (3/4 po), utilisez des agrafes de 6 mm x 25 mm (1/4 po x 1 po) comme les agrafes Shur-Fast/Duo-Fast 1832SP. Pour toutes les installations, assurez-vous que les agrafes pénètrent au moins 85 % de l'épaisseur du sous-plancher sans jamais pénétrer complètement à travers le sous-plancher ou dans les solives de plancher. Pour éviter les éclisses, assurez-vous de fixer les agrafes parallèlement au fil de face.

Autres attaches : Si ces agrafes ne sont pas disponibles, vous pouvez utiliser des clous de sous-couche de plancher annelés de 30 mm (1-1/4 po). NOTE : Comme ces clous ne sont pas disponibles en longueurs de moins de 30 mm (1-1/4 po), ils risquent d'excéder l'épaisseur du sous-plancher. **N'utilisez jamais de vis.**

- 11) Tous les joints des panneaux de sous-couche ULAY Premium doivent être ponçés pour avoir une surface lisse et uniforme. Pour obtenir de meilleurs résultats, utilisez une ponceuse à courroie (grain no 80) à un angle de 45° par rapport aux rives des panneaux. Évitez de trop poncer.
- 12) Les joints peuvent être traités au moyen d'un composé de ragréage liquide acrylique au latex blanc appliqué avec un chiffon pour protéger les rives des panneaux contre les effets de l'humidité.
- 13) Les panneaux doivent toujours être préparés selon les instructions du fabricant de revêtement de sol.
- 14) Appliquez l'adhésif et le revêtement de sol en suivant les instructions du fabricant. Les exigences du fabricant pourraient être plus strictes que celles du code du bâtiment.

Instructions d'Installation – CARREAUX DE CÉRAMIQUE

Suivez les instructions pour l'installation d'un revêtement de sol souple, à l'exception des cas suivants :

- 1) Conformez-vous aux exigences du code du bâtiment en vigueur, ainsi qu'aux recommandations du fabricant de carreaux pour ce qui est de l'épaisseur des panneaux de sous-plancher et de la sous-couche.
- 2) Laissez un espace d'au moins 6 mm (1/4 po) entre les rives des panneaux et les murs, et entre chaque panneau de sous-couche ULAY Premium.
- 3) Nous vous suggérons d'utiliser des agrafes à couronne étroite enduites de résine claire à pointe biseautée ou des clous annelés pour sous-couche de plancher. Des vis à bois à tête fraisée peuvent également être utilisées comme autre méthode de fixation.
- 4) Pour coller les carreaux de céramique, suivez les instructions du fabricant



Figure 1

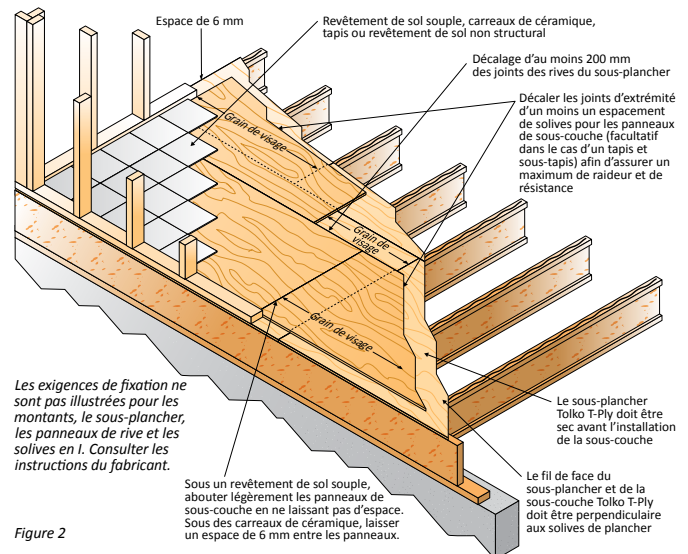


Figure 2

Robuste. Éprouvé. Tolko.

Chef de file de l'industrie depuis 1956, Tolko est un fournisseur de produits de contreplaqué et de placages éprouvés pour le marché de la construction résidentielle et commerciale légère. Tolko est un partenaire de confiance recherché tant par les installateurs de plancher professionnels que les bricoleurs. Fort de plus de 50 années d'expérience, Tolko vous aidera à bien démarrer votre projet.

[1] SOUS-PLANCHER : Le terme « sous-plancher » désigne spécifiquement la première couche de panneaux structuraux fixés directement aux solives de plancher.

[2] SOUS-COUCHE : Le terme « sous-couche » désigne spécifiquement la couche de panneau sur laquelle le revêtement de sol est directement fixé.